

Le SNES et les IDD

Le collège

Le collège Babeuf est situé dans une petite ville doublement touchée par la crise économique et les reconversions industrielles : fermeture de la mine de charbon dans les années 1980 et plus récemment de l'usine métallurgique. La population a été durement touchée par ces restructurations et le chômage y est élevé. De tradition fortement revendicatrice, la municipalité « ouvrière » est toujours dirigée par un maire communiste. Des deux collèges de la commune, Babeuf, bien que réputé « difficile », est cependant jugé moins défavorisé que son voisin, qui recrute notamment sur une cité rassemblant majoritairement une population issue de l'immigration maghrébine. Le collège Babeuf scolarise environ 900 élèves dont 40 % sont issus des PCS défavorisées. Ses résultats au brevet se situent dans la moyenne académique. Il existe au collège une amicale des personnels qui y entretient un climat plutôt fraternel et chaleureux.

L'année scolaire 2002-2003 est celle de la généralisation à tous les collèges des Itinéraires de découverte, les IDD, en 5^{ème} et de la préparation de leur généralisation en 4^{ème} (annexe 1).

Les protagonistes

Le principal, M. Rémy, est nommé à la rentrée scolaire de 2002. Il succède à une collègue partie à la retraite, native de la ville et ayant fait une bonne partie de sa carrière de personnel de direction au collège, d'abord comme adjointe, puis, après un détour par un autre établissement, comme principale.

L'adjoint est stagiaire, c'est sa seconde année au collège.

M. Laurent, responsable du SNES pour le collège y est professeur certifié d'histoire et de géographie depuis 15 ans. Il a succédé il y a 3 ans, dans cette responsabilité, à un ancien instituteur de la voie 3 du CEG préexistant au collège, un homme charismatique à la forte personnalité, aux emportements et à la virulence devenus légendaires. Le SNES domine largement la liste unique, dite de « l'intersyndicale », qui se présente régulièrement aux élections du Conseil d'administration. Le taux de syndicalisation n'est pas connu du principal mais doit être sans doute important, chez les enseignants comme chez les personnels ATOS où la CGT est prépondérante.

L'équipe pédagogique est stable : on part en général de Babeuf pour prendre sa retraite.

Les événements

M. Rémy, prend son poste peu avant la rentrée et est accueilli assez chaleureusement par l'Amicale. Le jour de la prérentrée, ayant décidé d'observer les traditions instituées, il est un peu surpris de voir que ce sont les responsables syndicaux qui prennent la parole. Le responsable du SNES en particulier intervient longuement, il souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues, dont M. Rémy, présente le collège et expose l'analyse que, selon lui, « les enseignants » ou encore « les personnels » font des réformes et de « la politique gouvernementale ». M. Rémy prononce juste quelques mots pour se présenter, mais les personnels n'en attendaient pas plus... Le délégué syndical distribue ensuite à tous les présents le contenu de son discours, dupliqué sur la photocopieuse mise à disposition des enseignants (annexe 2).

Le début de l'année scolaire est sans problème. Vient la réalisation des tests d'évaluation de 6^{ème} et de 5^{ème}. Par tradition, le collège rémunère ou décharge, grâce aux HSE prévues pour les études, les enseignants qui assurent la passation de ces tests. Mais sur consigne du SNES, ceux-ci refusent cette année-là de saisir les codes et d'exploiter les évaluations. Le principal

refuse alors, soutenu par son adjoint stagiaire 2^{ème} année, de donner à sa secrétaire la tâche de procéder à plus de 400 saisies. Les enseignants toutefois n'en démordent pas : « Nous ne saisisons aucun code, c'est un travail administratif ! » proclament-ils. Les délégués des parents (FCPE et PEEP) expriment leur solidarité avec les enseignants. Les cabinets du recteur et de l'IA sont alors informés par téléphone et un courrier est adressé au doyen des IPR. Le directeur du cabinet du recteur conseille : « Allez-y doucement ! », celui de l'IA questionne : « A quoi ça sert de les faire saisir ? » Cette année-là, il n'y aura donc pas d'exploitation des tests. Le doyen des IPR, quant à lui, ne répond pas au courrier.

Après plusieurs réunions syndicales fin janvier début février, un tract non signé est distribué courant février dans tous les casiers des professeurs. Il est remis au principal par une enseignante obligeante. Sont mis en cause dans ce texte la diminution de la DGH et la mise en place des IDD. La DGH, de 962 heures, passe effectivement à 939 heures, ce qui semble justifié par la diminution prévue des effectifs (la répartition entre établissements du département se faisant sur la base des effectifs et en fonction d'un H/E inchangé). Cette évolution de la DGH se traduit par une proposition de l'équipe de direction de passage de 33 à 32 divisions et de suppression de l'Allemand LV2 en 4^{ème}. De plus il faut envisager un risque de suppression de poste en Anglais. Le CA vote donc majoritairement contre le budget (refus de vote des personnels les années précédentes) et, par ailleurs s'abstient majoritairement sur le projet d'établissement (vote favorable les années précédentes).

Concernant l'organisation pédagogique, le principal observe que les heures de remédiation sont utilisées à leur convenance par les enseignants, en fait pour dédoubler certaines heures, et qu'aucun groupe de besoin ni aucune heure de vie de classe n'a été mis en place. Les IDD fonctionnent cependant en 5^{ème}, avec beaucoup de disciplines impliquées et des professeurs volontaires. En ce qui concerne leur mise en place en 4^{ème} la Commission permanente, comme l'année précédente, a élaboré un projet de répartition des heures entre les disciplines, de façon à, si possible, toutes les impliquer.

Mais c'est clairement à un boycott des IDD en 4^{ème} que le tract (annexe 3) appelle...

ANNEXE 1

Extrait de la circulaire de rentrée 2002

II - L'organisation des itinéraires de découverte

Répartition et utilisation des moyens consacrés aux itinéraires de découverte

Deux heures consécutives sont prévues à l'emploi du temps des élèves de cinquième, soit soixante douze heures par division à répartir entre les professeurs concernés. Ces professeurs seront dans la mesure du possible choisis sur la base du volontariat et en fonction des projets qu'ils auront mis en place, soit en fin d'année scolaire 2001-2002, soit dès la prochaine rentrée. L'horaire "itinéraire de découverte" sera inscrit dans leur service.

Comme l'indique clairement la présente circulaire, la répartition et l'utilisation de ce volume horaire relèvent de l'autonomie de l'établissement; ainsi un collègue peut même décider d'y consacrer davantage de moyens (au-delà des soixante douze heures prévues à cet effet) sous réserve de respecter les horaires réglementaires du cycle central.

On prendra en compte, dans l'utilisation de ce volume horaire, les spécificités de la démarche pédagogique rappelées ci-dessus, notamment en rendant possibles des modalités d'intervention diversifiées des professeurs. On pourra ainsi retenir :

- en dehors de la présence des élèves, un temps pour que les professeurs assurent collectivement préparation, régulation et évaluation du dispositif;
- avec les élèves, à côté de temps d'enseignement collectif (totalité de l'effectif du groupe constitué), des temps plus proches d'un accompagnement individuel, durant lesquels les professeurs interviennent auprès de petits groupes d'élèves, et/ou des temps de co-animation rassemblant les élèves autour de 2 professeurs.

ANNEXE 2

INFO-SNES RENTREE 2002 - 2003

Chers collègues.

Après cet été à la météo peu clémente, guère favorable à la remontée du moral, la FSU (SNES, SNEP, UNATOS...) souhaite à tous une rentrée scolaire aussi bonne que possible, malgré les conséquences des politiques scolaires lamentables menées depuis de longues années qui pèsent sur notre établissement.

Avec les conceptions libérales qui dominent l'Union Européenne, et qui prévalent dans les gouvernements de tous bords politiques qui se sont succédés depuis une vingtaine d'années, on est passé de l'idée de démocratisation d'une école de qualité pour tous, telle que la FSU l'a toujours réclamée, à la mise en place progressive d'une médiocre école fondamentale de masse dont l'actuel collège unique est l'illustration.

Refusant de fournir les moyens nécessaires (doctrine de blocage de l'emploi public acceptée par la gauche et aujourd'hui proposition par la droite d'une réduction massive de l'emploi public par le non remplacement des départs en retraite), les gouvernements n'ont pu que constater la montée de l'échec scolaire dans une société malade.

Bloqués par leurs économies budgétaires, conseillés par des « spécialistes de l'éducation » (Legrand, Meyrieu, Ferry¹) leur donnant la certitude d'avoir raison, rendus aveugles et sourds, refusant d'écouter le personnel (refus de concertation ou concertation pipée), les ministres ont établis des diagnostics erronés et de fausses solutions habillées des splendides habits de la pédagogie, sous les applaudissements de quelques organisations inféodées (ex le SE) et d'une presse soigneusement « (des)informée ».

Nous n'allons pas refaire ici l'historique des multiples réformes. Nous en verrons les conséquences pour le collège Babeuf et comment nous avons essayé de limiter les dégâts.

NOTRE COLLEGE, comme les autres, a été pris dans la tourmente des médiocres réformes sans moyens. **Il a perdu en une dizaine d'année 10 % du nombre d'heures par élève (le H/E).**

Le projet d'Etablissement satisfaisant de l'époque (6^e- 5^e en trois ans, vraies classes technologiques avec des moyens horaires conséquents, Anglais renforcé, seconde langue dès la 6^e (allemand ou italien), groupes en sciences et en technologie, a été taillé en pièce

De tout cela, il ne reste plus que les classes technologiques (par dérogation au droit commun), **mais avec peu de moyens spécifiques.**

Face à cette situation, en plus de la participation aux actions nationales, **nous avons** comme d'autres établissements **bloqué au maximum la mise en application des mesures les plus nuisibles des réformes.**

HORAIRES DES MATIERES.

Pour maintenir les horaires des maths, du français et des langues à un niveau satisfaisant, nous avons exigé que l'ancien soutien reste rattaché aux matières d'origine. Nous n'avons donc pas appliqué les réformes sur les travaux croisés. Cette année encore, nous sauvons à peu près la mise dans ce domaine en utilisant les heures d'aide au

travail, introduites dans la DGH, pour maintenir l'horaire matière malgré les itinéraires de découvertes (le français perd néanmoins 1/2 heure en 5^{ème})

Dans ce domaine, **nous arrivons à une phase critique.** Si les itinéraires de découvertes sont mis en place en 4^e à la rentrée 2003, les horaires des matières en maths, français et langues vont plonger.

Globalement, **pour les autres disciplines**, c'est déjà le régime sec avec des matières tombées à l'horaire-plancher de la réforme Bayrou.

Au ÇA de l'établissement, tout en reconnaissant la valeur du travail personnel du chef d'établissement, nous avons fait **rejeter la répartition de la DGH** puisqu'il n'est pas question pour nous de cautionner une dotation horaire aussi faible. Nous avons réclamé comme minimum un retour à la situation des années 90. **La DGH accordée est d'environ 962 heures alors qu'il en faudrait à peu près 1050 pour revenir à la situation de 1989-1990, ce qui correspond aux dotations actuellement réclamées par le SNES au niveau national.**

PROJET D'ETABLISSEMENT

Sans débat sur la pertinence de l'autonomie des établissements, les textes réglementaires ont imposé la rédaction de Projets d'Etablissement. Dans les collèges sans moyens réels (comme à Babeuf), ces projets sont essentiellement des textes conformes aux consignes ministérielles, rédigés par les principaux, qui emballent les différentes actions menées par les collègues.

Au collège, la majorité du ÇA laissait passer le texte voté par la seule direction (pour permettre aux collègues de travailler) et votait une motion de protestation sur le manque de moyens permettant de faire un vrai projet.

En juin 2002, les élus du ÇA ont procédé d'une autre manière. **Ils ont adopté le Projet d'Etablissement mais en introduisant en conclusion le sens dans lequel devrait aller un vrai projet disposant des moyens nécessaires. Cette conclusion fait intégralement parti du projet et nous devons nous appuyer dessus pour progresser.**

REUNIONS

Face à (a multiplication des réunions préconisées par S. Royale en dehors des horaires de cours, nous veillons à **limiter leur nombre** à ce qu'il était traditionnellement (pas plus de trois réunions par classe avec un maximum de 12 pour ceux qui ne sont pas professeurs principaux...).

BULLETINS

Refusant l'aspect très directif et contraignant des **bulletins** instaurés par S. Royale, **nous avons conservé les anciens.**

Au dernier CA, nous avons fait retirer le texte envisageant d'informatiser les bulletins (qui accompagnait le projet d'informatisation des résultats du collège), sans que l'équipe des enseignants n'ait donné son accord. Pour l'instant, **nos anciens bulletins doivent donc rester en service.**

D'une part, nous ne voulons pas des logiciels officiels qui nous imposeraient les rubriques que nous avons refusées.

D'autre part, ces bulletins informatisés sont très longs à remplir pour tous et en particulier pour l'écrasante majorité des collègues qui ne sont pas des dactylos émérites. Embouteillages et heurts entre collègues assurés !

BUDGET

La rénovation du collège qui a accru les frais, tes transferts de charge organisés par l'État vers les budgets des établissements rendent la dotation budgétaire insuffisante. Les parents d'élèves, trompés par des réponses habiles mais inexactes du responsable du Conseil Général, poussés par la direction de l'établissement ont voté le budget.

Pourtant le manque d'argent est manifeste puisque la répartition des crédits d'enseignement insuffisants a posé des problèmes, que nous ne pouvons plus expédier les observations par courrier... et ceci malgré les revenus tirés de la location d'un appartement libre cette année.

VIE SCOLAIRE ET DISCIPLINE

L'ancien système des observations, avertissements et exclusions qui permet de sanctionner les récidives est resté en place mais, par manque de moyens, les observations ne sont plus expédiées par courrier, ce qui le rend moins efficace.

La vie scolaire manque toujours de moyens en personnel. Il faudrait au moins deux postes de surveillants et un 2^e CPE.

Afin de mettre les choses au clair, nous tenterons de publier des fiches sur chaque aspect de notre métier et la traduction concrète au niveau de notre établissement que nous négocierons avec l'administration locale.

Enfin dans une période de repli sur soi, où la démocratie est bien malade, où l'abstention aux élections atteint des records et réduit la légitimité de nos élus et de leurs décisions, il est important que les personnels de l'Education Nationale montrent l'exemple, se comportent en citoyens responsables, actifs et donc massivement syndiqués (à la FSU bien sur !) afin non seulement de limiter les dégâts mais aussi d'obtenir des progrès indispensables pour toute la société.

Pour la FSU, le secrétaire du SNES : Laurent

(1) Notre ministre actuel a participé activement à la mise en place des politiques de Bayrou, Allègre et Lang !

ANNEXE 3

ITINERAIRES DE DECOUVERTE : INNOVATION PEDAGOGIQUE ET SAPE DES BASES DU COLLEGE

L'introduction des itinéraires de découverte arrive en 4^{ème} à la rentrée 2003, sans moyens supplémentaires. Si nous laissons faire, les horaires des matières en maths, français et langues vont plonger. C'est une véritable catastrophe pour la majorité des élèves, particulièrement pour les plus faibles.

Nous avons réussi en détournant les réformes (maintien du soutien sur les maths, le français et les langues, non application des « travaux croisés ») à maintenir un encadrement acceptable. Cette année encore, nous sauvons à peu près la mise dans ce domaine en utilisant les heures d'aide au travail, introduites dans la DGH, pour maintenir l'horaire matière malgré les « itinéraires de découverte » (le français perd néanmoins 1/2 heure en 5^{ème}).

Globalement, pour les autres disciplines, c'est déjà le régime sec avec des matières tombées à l'horaire-plan de la réforme Bayrou.

Naturellement, les différents échelons administratifs essaient d'appâter les enseignants de ces disciplines vers les itinéraires de découvertes en faisant miroiter l'augmentation horaire qu'ils peuvent apporter. C'est le jeu des intérêts particuliers et de la division entre les matières contre l'intérêt général des élèves.

Sans moyens supplémentaires dans la DGH, quel que soit l'intérêt pédagogique qu'ils peuvent avoir par ailleurs, l'introduction d' « Itinéraires de Découverte » obligatoires pour tous les élèves devient une catastrophe. (Pour les itinéraires eux-mêmes, il serait intéressant, en dehors de la présence de l'administration et de ses pressions, que ceux qui y ont participé en fassent un bilan et le transmettent aux élus du CA et aux autres collègues).

Nous sommes véritablement à un tournant et il faut maintenant que la profession choisisse une attitude dans tous les établissements ordinaires (les ZEP et les Zones sensibles ont des moyens horaires supplémentaires.)

Soit une acceptation du système, chaque professeur, chaque matière jouant son jeu et tant pis pour les élèves. Les différents échelons de l'administration, spécialistes comme chacun le sait de pédagogie, fourniront sans problème des raisons pédagogiques permettant à chacun de justifier moralement son abandon. Il n'y aura pas de vagues, pas de heurts avec les autorités, juste une dégradation progressive du niveau des élèves et donc de nos conditions de travail. Il est évident que cette attitude n'est pas acceptable.

Soit un refus du système.

Au niveau national, le SNES tente d'abord d'obtenir que les Itinéraires de Découverte soient rendus facultatifs et les moyens horaires par division augmentés.

Si nous obtenons au moins le premier point nous pourrions alors exiger dans le collège le respect de nos priorités :

- 1 le maintien d'un horaire élève suffisant
- 2 le retour à un travail en groupes
- 3 l'aide au travail pour les élèves en difficulté
- 4 fournir les moyens pour des transformations pédagogiques (dont les itinéraires de découverte peuvent être une forme) et pour la concertation.

Le problème, c'est que les DGH arrivent maintenant dans les établissements et que nous ne pouvons pas attendre une hypothétique évolution ministérielle. Il nous faut donc empêcher concrètement la mise en place de la réforme dans un maximum d'établissements en faisant par là même, pression sur le ministère. Dernière minute : le 27 janvier la DGH vient de tomber. 939 heures l'an prochain au lieu de 962 cette année. Justification : une baisse peu vraisemblable du nombre d'élèves.

Comment faire ?

Agir au CA de l'établissement.

Faire rejeter par le CA, la DGH insuffisante pour un fonctionnement normal et sa répartition par le chef d'établissement, puisque celui-ci va mettre en place les itinéraires de découvertes au détriment des horaires des matières.

Faire voter une motion du conseil d'administration demandant au chef d'établissement :

1/ au minimum un retour à la situation des années 90 soit 1050 heures d'enseignement hebdomadaire, ce qui correspond aux dotations actuellement réclamées par le SNES au niveau national.

2/ La concentration des horaires prévus pour les itinéraires de découvertes, pour l'aide au travail, et les « heures libres » sur les maths, le français et les langues.

Agir collectivement

Exiger par pétition du personnel que l'on réserve les moyens des IDD aux maths, au français et aux langues.

Exiger que la constitution des groupes se fasse sur la base de la classe et non du volontariat des élèves afin de pouvoir en toute liberté faire un cours normal ou un travail de type CDD.

Pour les professeurs des autres matières, il faut refuser, dans un engagement collectif sous forme de pétition, de se porter volontaire pour les IDD et refuser de participer à leur mise en place.

Si le Principal veut, comme il l'a dit dans un des conseils d'enseignement, désigner des volontaires forcés, il suffira de lui répondre collectivement qu'aucun sujet d'IDD ne sera proposé et que seuls seront effectués des cours normaux. Il faudra prendre les élèves pendant l'horaire total, y compris le temps prévu pour la concertation.

Quant à l'évaluation des IDD pour le brevet il suffira de mettre une note correspondant au niveau de l'élève.

Il faudra obtenir le soutien des parents d'élèves, puisque notre attitude vise à défendre les intérêts des élèves :

- Prévenir de nos actions les associations de parents d'élèves.
- Prévenir et mobiliser les parents d'élèves par la distribution d'une lettre d'information par l'intermédiaire des élèves.
- Informé tout de suite la presse locale comme nous l'avons fait l'année dernière.

S'opposer collectivement à toute tentative d'intimidation.

Dans un premier temps, l'administration fera pression pour essayer de faire céder les moins décidés (justification de la politique ministérielle, légalité, statut de fonctionnaire...). Les réponses ne devront pas être individuelles mais collectives (comme pour les évaluations en début d'année).

Dans un deuxième temps, en cas de menace administrative locale il faudra avoir des réactions très fermes (manifestations, information de la presse, grève locale).

Il faut tout de suite faire connaître nos décisions au corps des inspecteurs en leur signalant que toute intervention de leur part sur les IDD se traduira par un accueil sous forme de manifestations collectives puisqu'il s'agit d'une action syndicale et non d'une décision de caractère individuel.

Il faudra agir en coordination avec les directions syndicales départementales et académiques afin de ne pas être isolés.

Le SNES et les IDD

Analyse de la situation et synthèses

Dimension morale

Morales ou éthiques d'acteurs

Pour les leaders enseignants

On peut longuement discuter de savoir si cette action syndicale et les formes qu'elle revêt relève de conduites morales, qui ne se soucient pas des circonstances ou si les comportements évoqués ci-dessous sont l'objet d'une délibération raisonnée, tenant compte en particulier des circonstances, chez les personnes concernées, et relèvent donc de l'éthique.

M ou E de la désobéissance (p4) : tradition et théorie de la « désobéissance civile » cf. plus loin la synthèse sur cette question, fondamentale ici.

M ou E de l'élitisme universitaire (la « défense ») et le « toujours plus » pour « nos disciplines » ; voir aussi le rôle conféré aux IPR qui est de l'ordre du soutien plus ou moins passif ou au moins de l'attente de bienveillance.

M ou E du corporatisme universitaire (la légitimité supérieure des professeurs, y compris sur les représentants de l'Etat). Un postulat, jamais discuté, est que les enseignants sont les dépositaires de l'intérêt général (d'où l'appel constant à l'alliance avec les parents et la certitude que ceux-ci ont été « trompés » s'ils n'adoptent pas le point de vue des enseignants).

M ou E conservatrice, dissimulée derrière une M ou E de « la résistance », en fait de la résistance au changement (voir en particulier le § sur le refus de tout changement, y compris d'apprendre à se servir d'un clavier... p5).

M ou E populiste (voir la rhétorique dénonciatrice et du « tous pourris » du 1^{er} texte).

Y a-t-il un sens à toutes ces orientations morales ou éthiques ?

Derrière une rhétorique syndicale faisant appel au collectif et très revendicatrice, au nom d'un idéal qui renvoie, selon les passages, à un « âge d'or » ou à un « avenir radieux », se cache la profonde division des intérêts, des pratiques et des projets du monde enseignant : Agnès van Zanten parle à ce propos d'un fonctionnement de l'établissement comme une « organisation en boîte-à-œufs » où chacun est enfermé dans son alvéole. Le 1^{er} texte parle d'ailleurs du rôle « d'emballage », de pure présentation d'un projet qui n'est que le catalogue des actions menées par chacun des enseignants, qui incombe aux chefs d'établissement. La rhétorique syndicale n'a-t-elle pas pour but précisément de dissimuler cette réalité ?

Pour les responsables académiques

M ou E de la prudence : « Surtout pas de vagues » (p2), *as usual* ou en raison du contexte ?

Morale commune

Il ne semble pas y avoir d'atteinte directe à la dignité d'autrui. La personne du chef d'établissement est ménagée (on s'en prend aux « principaux »), la dénonciation nominale est réservée aux leaders politiques de tous bords.

Dimension juridique

Les horaires niveaux et matières sont définis par des *arrêts*.

Les circulaires d'application concernant tel ou tel enseignement (ici les IDD) sont des *instructions* qui sont adressées à un certain niveau de responsables (recteurs, IA, chefs d'établissement) et ceux-ci doivent en conséquence s'y « conformer » (Art. 28 de la loi Le Pors du 13 juillet 1983). Pour les enseignants, ces instructions doivent donc être relayées et répercutées par le chef d'établissement sous une forme ou une autre pour devenir opératoires (emplois du temps et fiches de ventilation des services notamment.)

La démocratie représentative (fonctionnement du CA...). Le budget non voté...

Le droit syndical... L'utilisation de la photocopieuse, la prise de parole...

Dimension éthique

Une question éthique est posée ici en filigrane : la passation des pouvoirs entre chefs d'établissement.

Dans la situation présente, le chef d'établissement semble être pris entre l'obéissance aux instructions ministérielles et l'obéissance à une hiérarchie qui lui conseille, étant donné le contexte et l'histoire du collège, la plus grande prudence. La voie semble donc plutôt étroite ! Il est donc en recherche de la moins mauvaise décision, entre droit et éthique de l'institution.

Ce qui serait bon pour...

Les enseignants

Profondément, que chacun fasse ce qu'il souhaite ; pas forcément le conservatisme, certainement l'individualisme. Le syndicat l'a bien compris.

Les élèves

Sortir d'une conception élitiste de l'enseignement en collège (cf.Pisa...)

L'établissement

Sortir de la rhétorique du collectif (Tous ensemble !) pour l'action et le travail collectifs.

La société

Peut-être un Etat qui gouvernerait et qui ne se contenterait pas seulement de gérer (et pour nous de cogérer), qui définirait un intérêt général... et s'y tiendrait ?

Et pour le chef d'établissement...

Le choix semble se résumer à la piètre alternative suivante :

- soit « gérer » avec prudence et avec l'assentiment de sa hiérarchie... avec le risque de ne pas pouvoir se conformer aux instructions ministérielles ;
- soit « diriger » en mettant en œuvre les instructions ministérielles, en s'appuyant sur les enseignants volontaires et en imposant aux autres des emplois du temps les respectant... avec le risque probable de conflit et d'isolement.

Synthèse 1 : la dimension symbolique du « gouvernement »

On peut relever ici les deux dimensions du discours syndical, fonctionnelle et symbolique.

Dimension fonctionnelle : les 2 thèmes majeurs du discours syndical sont d'une part le manque ou la diminution des moyens, l'avarice des dirigeants politiques de tous poils, et de l'autre le refus de tout changement (« Laissez-nous l'ancien système... »). Cette double thématique, à la fois révolutionnaire et conservatrice, a pour fonction de dissimuler durablement la réalité d'une profession profondément individualiste.

Dimension symbolique : l'idéologie (« le pensable et le croyable d'une époque » selon Marcel Gauchet) a pour fonction d'apporter du sens et de la cohérence au monde humain (ici au monde professionnel), de proposer une représentation cohérente du passé, du présent et de l'avenir. Elle remplace en cela, dans les sociétés modernes, la fonction remplie hier par les religions : raconter le passé, dire comment agir au présent, donner à voir l'avenir. En principe cette fonction symbolique incombe au politique en tant qu'instance remplaçant le religieux dans la fonction d'unification et de conduite de la société. Mais lorsque le politique abandonne le « gouvernement », c'est-à-dire la tâche de tracer des orientations au nom de l'intérêt général, de donner du sens, au profit de la seule « gouvernance », c'est-à-dire de la préoccupation de gérer au mieux (souvent pour ses propres intérêts politiques), les conflits entre intérêts particuliers (Marcel Gauchet). Il laisse ainsi le champ libre à des forces issues de la « société civile » (syndicats, groupes d'intérêts, associations, « communautés ») pour investir le champ symbolique idéologique à leurs propres fins.

Synthèse 2 : la désobéissance civile

La notion de désobéissance civile est due à un enseignant et essayiste américain d'origine française et écossaise, Henry David Thoreau (1817-1862). Inlassable militant antiesclavagiste, il propose une philosophie de l'action non violente qui influencera directement Gandhi et Martin Luther King. Il refuse lui-même de payer l'impôt et théorise son action dans son essai *Du devoir de désobéissance civile* (1849).

Hannah Arendt dans un texte de 1970 intitulé *La désobéissance civile*, après une analyse du très fort développement de ce type d'action aux Etats-Unis et dans le monde, propose d'en donner une définition et d'examiner la possibilité de le faire entrer dans le droit américain. Elle distingue l'acte de désobéissance civile, refus d'appliquer une obligation légale, d'une part de la délinquance et d'autre part de l'objection de conscience. Le délinquant tend en effet à dissimuler sa soustraction au droit alors qu'à l'inverse le désobéissant souhaite lui donner la plus grande publicité ; le premier vise un intérêt plus ou moins sordide, le second un intérêt supérieur. De son côté l'objection de conscience est un acte purement individuel, le refus d'obéir à une loi au nom d'un principe moral supérieur issu d'une conscience personnelle, tandis que la désobéissance civile est une action politique collective qui se donne pour but soit de faire appliquer le droit par des autorités qui ne le respecte pas, soit de parvenir à satisfaire certaines revendications lorsqu'un groupe se trouve convaincu que les mécanismes normaux de la démocratie ne fonctionnent pas et qu'elles ne seront pas entendues ou suivies d'effet.

Si lorsqu'elle est mise au service de l'application d'un droit bafoué la désobéissance civile ne pose aucun problème éthique, elle en pose un, sérieux, dans le second cas. En effet, lorsqu'une minorité parvient ainsi à ses fins elle ne peut plus rien opposer à ceux qui vont être tentés d'utiliser les mêmes moyens pour parvenir à des fins contraires. On entre là dans un cycle général de contestation du droit par les minorités agissantes de tous bords, où le rapport de force et la mobilisation médiatique deviennent plus efficaces que la loi et que la valeur de la cause soutenue, et la légitimité d'une volonté minoritaire plus importante que la légalité établie par la majorité ; ce qui contribue *in fine* à l'affaiblissement de l'Etat de droit au profit des groupes les plus déterminés de la société civile.

La fin de l'histoire

Le principal passe beaucoup de temps et dépense beaucoup d'énergie, sollicite des volontaires pour mettre en place les IDD en 4^{ème}. Ce n'est pas facile ; mais peu à peu les choses avancent... Jusqu'au jour où le délégué syndical entre triomphant dans le bureau de M. Rémy en brandissant une note de service ministérielle : « On a gagné ! » Le texte prévoit en effet que les moyens délégués pour les IDD pourront aussi être utilisés pour d'autres enseignements. Le principal perd alors la main et les enseignants déjà engagés reprennent leur liberté. Certains maintiennent des projets d'IDD bien avancés, d'autres mettent en place des groupes de soutien, d'autres encore de l'enseignement en demi-groupes, d'autres enfin un enseignement supplémentaire en classe entière.

Pendant les sept ans que M. Rémy passe au collège Babeuf, il vit une confrontation « difficile et douloureuse » avec des enseignants jaloux de leur liberté individuelle et un responsable syndical fédérant ces individualismes en refusant systématiquement toute idée d'un management collectif.